



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2021-138

PUBLIÉ LE 21 JUIN 2021

Sommaire

Préfecture Hautes-Pyrenees / Préfète

65-2021-06-21-00001 - Arrêté portant délégation de signature complémentaire à Monsieur Vincent ALAZARD en l'absence et/ou empêchement de Mme LATOUR, chef du bureau des titres. (2 pages)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2021-06-21-00001

Arrêté portant délégation de signature
complémentaire à Monsieur Vincent ALAZARD
en l'absence et/ou empêchement de Mme
LATOIR, chef du bureau des titres.



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n°
portant délégation de signature complémentaire
à M. Vincent ALAZARD, attaché d'administration d'État,
adjoint au chef du bureau des relations avec les collectivités territoriales
au sein de la direction de la citoyenneté et des collectivités locales
de la préfecture des Hautes-Pyrénées**

Le préfet des Hautes-Pyrénées

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant Charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2021-04-07-00005 du 7 avril 2021 portant délégation de signature à M. Patrick Neveux, directeur de la citoyenneté et des collectivités locales, empêché ;
Vu la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;
Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Rodrigue FURCY préfet des Hautes-Pyrénées ;
Vu le décret du 15 décembre 2020 portant intégration de Mme Sibylle SAMOYAUULT dans le corps des sous-préfets ;
Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent ALAZARD, attaché d'administration d'État, adjoint au chef du bureau des relations avec les collectivités territoriales, au sein de la direction de la citoyenneté et des collectivités locales de la préfecture des Hautes-Pyrénées, à l'effet de signer :

Pour le bureau des titres :

En l'absence et/ou empêchement de Mme Annie LATOUR, attachée d'administration d'État, chef du bureau des titres à l'effet de signer :

- la correspondance administrative entre services de l'État,
- la correspondance administrative avec les particuliers n'emportant pas de décision ou ne faisant pas grief,
- les récépissés et les attestations,
- les titres de voyages pour réfugiés, protection subsidiaire et apatrides,
- les autorisations provisoires de séjour,
- les récépissés de demande de titre de séjour et les attestations,

Tel. 05 62 56 65 65

Courriel prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr

Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9

- les visas (de prolongation et de retour),
- les titres de séjour pour mineur (DCEM),
- les décisions relatives au suivi des contrats d'intégration républicaine,
- les mémoires en défense,
- l'information du procureur des placements en rétention,
- convocations aux commissions médicales,

- déterminer les expressions de besoins, valider les engagements juridiques, constater le service fait en en matière de gestion des BOP 216, 303.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 : Mme la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le **21 JUIN 2021**

Le préfet



Rodrigue FURCY